

Conditions de Participation au Concours de recrutement cinq (05) Chauffeurs au titre de l'année 2020 (2^{ème} avis)

Peut participer au concours de recrutement de cinq (05) Chauffeurs tout candidat remplissant les conditions suivantes :

- 1- Le candidat doit être titulaire d'un permis de conduire tunisien de catégorie B avec une ancienneté minimal de cinq (05) ans, et en cours de validité à la date de la clôture des inscriptions.
- 2- Le candidat doit être titulaire du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (BTP), le candidat titulaire d'un diplôme inférieur ne sera pas retenu.
- 3- Le candidat doit avoir au moins **vingt-cinq (25) ans** sans dépasser **trente-cinq (35) ans** à la date de la clôture des inscriptions en ligne du concours.
- 4- Le candidat doit être de nationalité tunisienne et bénéficie de tous ses droits civiques.
- 5- Le candidat doit s'engager à exercer sur tout le territoire de la République Tunisienne.
- 6- Le candidat doit avoir la capacité physique et mentale pour exercer la conduite d'une manière professionnelle.

I. PROCEDURES D'INSCRIPTION :

Le candidat qui répond aux conditions exigées doit remplir obligatoirement le formulaire d'inscription d'une manière précise sur le site électronique www.concours-btsbank.com.tn (tout candidat doit disposer d'une adresse e-mail).

- Une confirmation d'inscription sera automatiquement adressée au candidat via son email personnel comportant les paramètres d'accès à son compte (un Login ou identifiant et un mot de passe) pour pouvoir remplir le formulaire d'inscription au concours selon le poste demandé.
- Les informations doivent être saisies en langue française (sauf indication particulière). Les informations saisies peuvent être modifiées jusqu'à la date de fermeture des inscriptions à l'exception de : l'adresse e-mail personnelle, le numéro de la Carte d'identité Nationale et le numéro de téléphone qui ne peuvent pas être rectifiés.

- Le candidat est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations saisies (type diplôme, moyenne exacte à deux décimales du bac ou de la dernière année du diplôme équivalent (BTP)...). Toute information erronée ou mensongère entraînera le rejet automatique de son inscription.
- Le formulaire d'inscription doit être joint au dossier du candidat en cas de son acceptation préliminaire. Ce formulaire peut être édité par le candidat via l'accès à son compte (le candidat doit bien garder le Login ou identifiant et le mot de passe)
- A l'expiration du délai fixé (date de la fermeture des inscriptions au concours), aucune nouvelle inscription au site ne peut être effectuée et aucune modification des informations saisies ne peut être opérée.

II. ETAPES DU CONCOURS

Le concours se déroulera conformément aux étapes suivantes :

1^{ère} Etape :

1. Présélection sur Dossiers

- Vérification préliminaire des demandes saisies et élimination des inscriptions vides ou inexploitable ou comportant des informations anormales et sans aucun lien avec les données demandées.
- Les dossiers des candidats seront classés, suivant un ordre préférentiel basé sur la moyenne du baccalauréat ou du diplôme équivalent (BTP).
- En cas d'ex aequo, le candidat le plus âgé sera mieux classé et en cas de persistance d'égalité le candidat ayant le permis de conduire le plus ancien sera mieux classé.

2. Convocation des Candidats Présélectionnés

Les candidats présélectionnés par ordre de mérite, selon les critères susmentionnés, seront invités à leurs adresses indiquées sur le formulaire d'inscription, par lettres individuelles, à présenter leurs dossiers et ce afin de s'assurer de la conformité des informations saisies aux documents et pièces fournis.

3. Constitution du Dossier du candidat présélectionné :

1. Une copie du formulaire d'inscription à imprimer à partir du site web susmentionnée après validation.
2. Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
3. Un curriculum vitae signé comportant une photo d'identité récente.
4. Une copie certifiée conforme à l'original du relevé de notes du Baccalauréat ou du relevé de notes de la dernière année du diplôme équivalent (BTP).
5. Un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitudes physiques et mentales nécessaires pour conduire d'une manière professionnelle sur tout le territoire de la République.

6. Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) en original daté de trois mois au plus à la date de dépôt de candidature ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande du Bulletin N°3.
7. Copie du permis de conduite.

Remarque : La non fourniture par le candidat des pièces suivantes équivaut le rejet systématique de sa candidature :

- Le formulaire d'inscription,
- La copie certifiée conforme à l'original du relevé de notes du Baccalauréat ou du relevé de notes de la dernière année du diplôme équivalent (BTP),
- La Copie du permis de conduite.

N.B : Ne seront pas pris en considération :

- Les dossiers, les demandes d'emploi et les éventuelles inscriptions électroniques parvenues avant la date de la parution du présent avis de concours et l'ouverture de la période des inscriptions.
- Les dossiers parvenus après la date limite fixée dans la lettre de convocation adressée au candidat présélectionné. A cet effet, **seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de BTS Bank fait foi**. Le candidat défaillant est considéré ayant abandonné sa candidature et sera remplacé par le candidat suivant selon l'ordre de mérite.
- Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours. Il en est de même pour les dossiers comportant des données mensongères ou erronées ou dont les données saisies sur le formulaire d'inscription sont non conformes aux pièces du dossier.

N.B :

- ❖ **Aucune rectification des données erronées ne sera opérée par la banque.**
- ❖ **Les dossiers non acceptés ne seront pas restitués.**

2^{ème} Etape :

1. Vérification de la conformité des informations déclarées par le candidat par rapport aux dossiers parvenus et rejet des candidatures comportant des informations non conformes, erronées ou fausses.
2. La liste des candidats présélectionnés selon l'ordre de mérite [cinq (05) fois au maximum le nombre du poste à pourvoir si ce nombre est disponible] pour passer les épreuves pratiques, sera publiée pendant **une (01) semaine** sur le site web de la BTS Bank. Les délais de recours sont fixés **à cinq (05) jours ouvrables** à compter du lendemain de la

proclamation de ladite liste. Les recours doivent être adressés **par écrit** dans les délais fixés et par les moyens suivants :

- Par e-mail à l'adresse suivante : bts@bts.com.tn
- Par rapide-poste ou remis directement au BOC de la BTS Bank à l'adresse suivante : 56 Avenue Mohamed V 1002 Tunis

N B : les recours parvenus après à la date limite fixée ne seront pas traités.

3. Les candidats présélectionnés compte tenu du résultat du traitement des recours parvenus [maximum vingt-cinq (25) candidats], seront invités à passer des épreuves pratiques à l'Agence Technique du Transport Terrestre (**ATTT**) aux dates et lieux indiqués sur la convocation.

3^{ème} Etape :

- Les candidats ayant passé les épreuves pratiques de l'ATTT [à concurrence de trois (03) fois au maximum le nombre des postes objet du concours] classés selon un ordre décroissant des notes d'évaluations pratiques de la conduite de l'ATTT seront invités pour des entretiens au siège de la **BTS Bank**, par un comité ad hoc, issu du Comité de Nomination et de Rémunération, en vue d'arrêter la liste finale des candidats retenus.
- Le classement final des candidats provisoirement retenus sera publié sur le site web de la **BTS Bank** pendant une semaine.
- Les délais de recours sont fixés à cinq (05) jours ouvrables à compter du lendemain de la proclamation du classement final des candidats provisoirement retenus. Les recours doivent être adressés par écrit dans les délais fixés et par les moyens suivants :
 - o Par e-mail à l'adresse suivante : bts@bts.com.tn
 - o Par rapide-poste ou remis directement au BOC de la BTS Bank à l'adresse suivante : 56 Avenue Mohamed V 1002 Tunis

N B : les recours parvenus après à la date limite fixée ne seront pas traités.

III. ADMISSION FINALE

- Au vu du classement final provisoire à la suite des entretiens oraux à la **BTS Bank** et le résultat du traitement des recours parvenus, les candidats les mieux classés (selon l'ordre de mérite), pour le poste demandé, un classement final des candidats sera arrêté et validé par le Conseil d'Administration de la BTS Bank.
- Les cinq premiers candidats issus du classement final seront invités à effectuer des visites médicales d'embauche, par le médecin de travail de la **BTS Bank**, en vue de s'assurer de leur aptitude physique et mentale.

- Le ou les candidats déclarés inaptes ne seront pas retenus et seront remplacés par le ou les candidats suivants dans l'ordre du classement final.
- Les candidats définitivement retenus seront invités à signer des contrats à durée déterminée de recrutement ainsi que les chartes en vigueur dans la **BTS Bank** et recevront, à cet effet, un exemplaire desdits documents.
- L'évaluation du comportement professionnel et comportemental du candidat retenu sera effectuée à la fin de la première année du contrat. Au vu des résultats de l'évaluation, la **BTS Bank** peut procéder soit à :
 - La titularisation de la nouvelle recrue,
 - Ou, la prorogation de la durée du contrat pour une année ou plus,
 - Ou, la rupture définitive de la relation de travail.

Lors des renouvellements des contrats les mêmes démarches d'évaluation sus mentionnées seront reconduites. Le recrutement n'est définitif qu'après avoir subi, avec succès, toutes les évaluations ci-dessus indiquées.

Pour tout dossier comportant des données mensongères ou erronées, découvertes après le recrutement, la **BTS Bank** se réserve le droit de licencier d'office le candidat concerné.